

2<sup>ème</sup> ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

3197

Le 20 Novembre 2022

12

heures

48

à est né(e)<sup>(2)</sup> Qassim, Moussa TRAORE

du sexe Masculin. à le KREMLIN-BICÉTRE  
( Val-de-Marne)

(3)

reconnu(e)<sup>(4)</sup> en cette commune le 22  
Novembre 2022 par le père

Délivré conforme aux registres, le

22 Novembre 2022

Mentions marginales<sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>ère</sup> partie : ... 2<sup>ème</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le ... à ... ».